

Direction Emploi et Développement des Décision n° 2024 - 321
Compétences

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé de projets communication 3.2, au département de la communication externe et de l'information.

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8,2° sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au département de la communication externe et de l'information, un emploi de chargé de projets communication, 3.2, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Élaboration et pilotage des stratégies communication de politiques publiques en lien avec les directions-métiers, en cohérence avec la stratégie du Récit :

- Assurer une réflexion stratégique en lien avec les directions métiers, le cabinet et les élu.e.s concerné.e.s.
- Élaborer, coordonner et formaliser les stratégies de communication des politiques publiques à l'échelle du mandat et, en déclinaison, les plans de communication annuels.
- Référent.e communication pour les politiques publiques.
- Élaborer et suivre un tableau de bord annuel par stratégie de communication politique publique.

Conduite de projets de communication

- Assurer le pilotage, la coordination et l'animation des instances techniques de conduite de projet
- Piloter la mise en œuvre opérationnelle des plans de communication définis, en lien avec le groupe projet
- Assurer le pilotage transversal et la coordination des équipes internes et externes.
- Rédiger la note stratégique et opérationnelle
- Rédiger des briefs à destination des agences de communication dans le respect des marchés publics.
- Gérer le budget et être garant.e du calendrier de réalisation
- Évaluer le plan de communication

Décide,

Article 1 : L'emploi de chargé de projets communication 3.2, au département de la communication externe et de l'information est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des attachés, à savoir au minimum / B 444 et au maximum / B 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 26 AVR. 2024

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Archa BASSAL

mis en ligne le :

22 MAI 2024

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20240426-2024_321DEC-AU
Date de télétransmission : 22/05/2024
Date de réception préfecture : 22/05/2024